Rapports entre école laïque et Eglises.

Numéro d'inventaire : 1979.37251.14
Auteur(s) : E. Feller
Type de document : article
Date de création : 1909
Description : Feuille de journal pliée.
Mesures : hauteur : 563 mm ; largeur : 381 mm
Notes : Somme de plusieurs articles sur les rapports entre école laïque et les Eglises : - Les foudres épiscopales - L'Ecole Laïque se défend Livres interdits
Mots-clés : Conception et politiques éducatives
Filière : aucune
Niveau : aucun
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 2

RPEMIÈRE ANNEE. — N° 3. — 15 Décembre 1909 | Bi-Mensuel | PARAIT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

AUTOUR DE L'ÉCOLE

ORGANE OFFICIEL
DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DES AMIS DE L'INSTRUCTION LAIQUE DE MARSEILLE
INSTRUCTION — ÉDUCATION — ÉMANCIPATION

Les manuscrits devront être remis les 10 et 25 de chaque mois. Ceux non insérés ne seront pas rendus.

RÉDACTION-ADMINISTRATION
12, Rue des Dominicaines. — MARSEILLE

ANNONCES ET RECLAMES
Première page.. 2 fr. la ligne ! Troisième page... 0.75
Deuxième » .. 1 — | Quatrième — .. 0.50

Les Foudres épiscopales

Tayllerand, qui était évêque de Périgueux en 1789, avait coutume de dire : « Il ne faut rien prendre au tragique et tout au sérieux. » Ce propos m'est revenu à l'esprit en parcourant le fameux mandement contre l'école laïque qui a été lu le 24 octobre dernier dans toutes les églises de France. Les évêques ne réussiront pas, comme ils paraissent l'avoir espéré, à ruiner l'école laïque et à détruire la République ; mais ils peuvent jeter le trouble dans l'esprit des gens simples, surexciter le fanatisme des populations ignorantes et amener des scènes de désordre et de violence bestiale, comme à l'époque des inventaires. C'est à ce titre qu'il convient de se préoccuper de cette manifestation d'intolérance et de sectarisme étroit.

On retrouve dans ce document, désormais célèbre, les allégations sans preuve et les accusations cent fois réfutées que, depuis plus de vingt-cinq ans, les organes cléricaux dirigent contre l'école laïque.

L'antipatriotisme, la « perversion morale » y voisinent avec les dangers que courent la « vertu » et la « foi » des enfants qui fréquentent nos écoles publiques. Les évêques, qui sont des hommes intelligents, savent fort bien que nos institutrices et nos instituteurs sont d'honnêtes gens, incapables de distribuer un enseignement immoral. Mais ils ont été façonnés par les jésuites, dont la doctrine constante (voir la 15e *Provinciale* de Pascal) est que la calomnie est permise contre les adversaires. « Ce n'est qu'un péché véniel, disent ces bons pères, de calomnier et d'imposer de faux crimes, pour ruiner de créance ceux qui parlent mal de nous. »

Et après avoir anathématisé l'enseignement neutre, « ce pelé, ce galeux d'où vient tout le mal », ils défendent aux fidèles, sous peine de damnation éternelle, de *posséder*, de *lire* et de laisser entre les mains de leurs enfants un certain nombre de livres de morale et d'histoire en usage dans nos écoles publiques, qui « contiennent une foule de pernicieuses erreurs ». Ces ouvrages, j'ai à peine besoin de le dire, ne renferment que des préceptes de la plus pure morale. Ils parlent des devoirs de l'homme envers lui-même, envers ses semblables, envers la patrie et l'humanité dans les termes les plus élevés. Mais ils s'inspirent de la méthode scientifique, qui distingue soigneusement les véritées démontrées par nos expériences multiples et rigoureusement contrôlées et les hypothèses indémontrables ou incomplètement démontrées. C'est pour l'Eglise un crime inexpiable, et les évêques ont tenu à le signaler aux Payo', aux Aulard, aux Debidour et autres lumières de l'Université laïque. Mais, ce qu'il y a de piquant, on trouvait naguère quelques-uns de ces livres sataniques dans les fameuses écoles libres ou chrétiennes dont le mandement des évêques célèbre les mérites en termes dithyrambiques !

Les livres dus à la collaboration des professeurs des écoles libres sont, en effet, manifestement insuffisants. Ils ne sont plus à la hauteur des progrès de la pédagogie moderne. Cette constatation est évidemment pénible pour l'amour-propre des évêques, protecteurs naturels de l'enseignement soi-disant chrétien. Ils regrettent l'heureux temps où, sous l'égide de la loi Falloux, ils jouaient un rôle prépondérant dans les Conseils de l'Université. Et dans leur désespoir, ils s'écrient : « Il importe peu d'avoir des églises, quand elles restent vides, et les nôtres ne tarderaient pas à se vider, si les écoles d'où l'enseignement religieux est banni continuaient à se remplir. »

Quelle hérésie, messeigneurs ! Vous avez donc oublié la parole de Jésus-Christ s'adressant à son compagnon, le pêcheur du lac de Tibériade, dont vous avez fait le premier pape : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. » Vous croyez donc que l'Eglise catholique ira rejoindre un jour, dans le cimetière des religions éteintes, les dieux de la Grèce et de la Rome antique. Aussi, quand je vous agiter le spectre de la damnation éternelle, je ne puis m'empêcher de sourire et, en même temps, de trembler pour ces milliers de fermiers, d'ouvriers, d'employés, de petits commerçants, que les propriétaires et les capitalistes bien pensants privent de leur pain quotidien, s'ils ne se montrent pas disposés à s'incliner devant votre autorité spirituelle. C'est là pour eux un enfer autrement redoutable que le domaine hypothétique de Satan.

« Mon royaume n'est pas de ce monde », disait votre divin maître. Vous avez aussi oublié cette sage parole, messieurs les évêques. Et, à la veille des élections législatives de 1910, vous avez voulu rassembler vos troupes éparses et constituer ce Bloc catholique, ce parti plus politique que religieux, qui, pour affirmer son patriotisme intransigeant, ira prendre son mot d'ordre à l'étranger. Vous avez voulu, sous prétexte de défendre la liberté religieuse, que nous respectons et que vous avez toujours foulée aux pieds, conduire les partis de réaction politique et sociale à l'assaut de la République. Mais la France a horreur du *gouvernement de curés*. Tous les républicains, qui forment l'immense majorité dans notre pays, se serreront autour de l'Ecole laïque, et vous compterez une défaite de plus. Pour employer une autre expression attribuée à Talleyrand : « Vous avez commis plus qu'un crime, vous avez commis une faute. »

Commandant E. FELLER.
Président de la Société « Lakanal. »

Pour l'Humanité

Régénérescence de la race par l'éducation physique

Nous remercions l'administration du journal d'avoir voulu nous appeler à une œuvre essentiellement éducative.

Inspirés par le désir d'être utile, les créateurs de *Autour de l'Ecole* peuvent être rassurés que, dans la mesure de nos modestes moyens, tous nos efforts tendront à les seconder de notre mieux. Nous serons trop heureux si nous savons en une matière aussi abstraite attirer l'attention de nos lecteurs et les satisfaire.

∴

La cause de l'éducation physique est devenue depuis longtemps une question passionnante. De nombreuses bonnes volontés ont cru devoir s'employer à une œuvre délicate entre toutes. Mais pour aboutir, si la bonne volonté est un facteur puissant dans la réussite, ici, en gymnastique rationnelle et scientifique, elle ne saurait suffire.

C'est pour cela que nous mettrons notre modeste expérience et nos faibles connaissances à la disposition de ceux qui veulent penser à demain et qui n'ont pas les moyens d'aboutir.

∴

Il importe avant tout de prévenir le lecteur sur la valeur de la méthode dont nous nous réclamons et pourquoi nous avons adopté celle-ci plutôt qu'une autre.

Parmi les anciens systèmes de gymnastique : amorosienne, belge, suisse, japonaise, allemande, anglo-saxonne et autres, il en est un seul que nous retiendrons.

C'est le système ou méthode suédoise ! les autres n'ayant pas passionné l'opinion publique et étant quasiment disparues en tant que « Méthodes. »

Au prétexte de faire du nouveau et de mieux exploiter le bon Français, — un peu trop gobeur — il est venu, en France, s'installer des professeurs suédois qui ne pouvaient trouver place chez eux et qui nous ont servi le plat nouveau : « La Suédoise ».

Qu'est-ce donc que cette Suédoise ?

La méthode suédoise fut créée par Ling qui naquit en 1776 et mourut en 1839. A l'époque où Ling créa son œuvre, celle-ci fut, sans conteste, supérieure à tout ce qui existait à l'époque. Mais, depuis bientôt un siècle, la science a fait de grands progrès ; et l'anatomie, la biologie, la physiologie, la mécanique et la pédagogie qui régissent notre méthode ont fait de l'œuvre de Demény, Philippe et Racine une œuvre moderne, fraîche et déquate aux progrès scientifiques d'aujourd'hui et de demain.

Nos lecteurs comprendront facilement pourquoi nous avons préféré la « Méthode Electrique Française » de MM. Demény, professeur au Collège de France et directeur de Cours supérieur d'éducation physique ;

Docteur J. Philippe, chef des travaux du laboratoire de psychologie physiologique à la Sorbonne ;

Racine, professeur à l'Ecole Normale des instituteurs de la Seine, méthode qui nous permet de contrôler les résultats à chaque pas et qui nous les assure, à une méthode séculaire et très incomplète.

Notre déclaration est franche et loyale. Nous sommes pour l'école française, méthode Demény, Philippe et Racine.

Nous sommes pour l'école rationnelle et scientifique française, parce que la « Française » est d'hier, d'aujourd'hui et de demain et qu'elle n'a été créée qu'après 35 années d'études faites par feu M. Marey, ancien professeur au Collège de France, en collaboration avec les auteurs précités.

Nous sommes pour la « Française » parce que si demain une vérité scientifique se fait jour et que nous devions augmenter les ressources de notre méthode, nous n'y faillirons point. En un mot, nous sommes pour la « Française », parce qu'elle est perfectible quand l'autre reste immuable.

∴

Qu'est-ce donc que l'éducation physique ?

L'éducation physique pourrait ainsi se définir :

L'art de déterminer la mesure ou quantité de travail et la forme du travail convenables à chacun pour le perfectionner.

GARRIC,
professeur de gymnastique au Grand Lycée de Marseille.

Faisant suite à la lettre pastorale insérée dans notre dernier numéro, nous publions l'énergique réponse de la Fédération, des Amicales, des Institutions et instituteurs de France.

L'Ecole Laïque se défend

Les Amicales d'Institutrices et Instituteurs poursuivent les signataires de la Lettre pastorale.

La Commission permanente de la Fédération des Amicales d'Institutrices et d'Instituteurs de France et des Colonies, vient d'engager une action devant les tribunaux civils contre les évêques ou archevêques, signataires de la Lettre pastorale. On a commencé à lancer les assignations à la requête du bureau de la Fédération, dont le siège est à Marseille. Voici le texte de ce document dans ses principaux attendus :

A la requête de la Fédération des amicales d'institutrices et d'instituteurs publics de France et des colonies représentée par M. Roux, président, et les membres de son bureau, — dont le siège est à Marseille, etc. ;

Avons donné assignation à M...., ministre du culte catholique,.... à comparaître devant MM. les présidents et juges composant le tribunal civil de...., pour :

Attendu que M.... figure parmi les signataires du document daté du 14 septembre 1909, publié dans les journaux deux semaines après sous le titre de : « Lettre pastorale des cardinaux, archevêques et évêques de France sur les droits et devoirs des parents relativement à l'école ; »

Que ce document a reçu la plus large publicité dans la France entière par les soins de tous ses signataires et notamment dans le département de...., par les soins de M.... qu'il contient contre le corps de nos instituteurs, sous une forme directe ou oblique, une série d'allégations d'un caractère général, parmi lesquelles celles d'être pour les enfants « *un péril prochain de perversion morale* » ; de ne pas « *pratiquer la morale avant de l'enseigner* » ; de donner un enseignement « *contraire aux bonnes mœurs et au bien social* » ; d'être l'une des principales causes du mal « *qui atteint à la fois la famille, la morale et le patriotisme* » ; de répandre, par les manuels qu'ils donnent aux élèves « *l'esprit de mensonge et de dénigrement* » : de créer des périls « *à la foi et à la vertu des enfants* », etc. ;

Qu'enfin on accuse les instituteurs de manquer gravement au texte et à l'esprit des lois, règlements et circulaires sur la neutralité de l'école publique en « *outrageant la foi de leurs élèves* » et de « *commettre cet inqualifiable abus de confiance, soit par les livres classiques, soit par l'enseignement oral, soit par mille autres industries que leur impiété leur suggère* » ;

Attendu que les allégations qui précèdent portent au corps des instituteurs, en général, et notamment à celui des instituteurs du département de..., un préjudice à la fois matériel et moral ;

Que, sans vouloir insister sur le préjudice matériel qui peut résulter pour les instituteurs du dépeuplement des écoles publiques, il convient surtout à ceux-ci de relever le préjudice moral qui leur est incontestablement causé ;

Que ce préjudice consiste dans l'atteinte portée au crédit et au prestige que doit posséder chaque instituteur au regard des enfants qui lui sont confiés et des parents de ces enfants ;

Que si la Cour de Bourges, par un arrêt du 16 juin 1908, a cru pouvoir, même sous le régime de la séparation, aller jusqu'à condamner un maire à des dommages-intérêts envers un ministre du culte pour lui « avoir occasionné un préjudice moral en portant atteinte à son autorité au regard des habitants de la commune, à bien plus forte raison doit-il être admis que des particuliers ne peuvent impunément ébranler l'autorité morale indispensable aux instituteurs à l'égard des enfants et des pères ou mères de famille pour l'accomplissement normal de l'œuvre d'éducation et d'instruction dont ils sont chargés ;

Attendu enfin que M... ne saurait alléguer pour excuses juridiquement acceptables de la faute civile qu'il a commise les instructions qu'il pourrait avoir reçues d'une autorité ecclésiastique supérieure résidant à l'étranger ;

Par ces motifs et tous autres à présenter ou suppléer ;

S'entendre condamner à payer aux associations requérantes conjointement et solidairement la somme de 5.000 fr. à titre de dommages-intérêts ;

Leur donner acte de l'engagement qu'elles prennent d'affecter la dite somme aux « *Caisses des Ecoles* » du département...

Livres Interdits

Parmi les ouvrages interdits par les évêques de Rome, le *Manuel d'Education morale, civique et sociale*, de M. E. Primaire, édité par la Bibliothèque d'Education, 15, rue de Cluny, Paris.

Ce volume est dédié aux instituteurs et institutrices laïques de France et, suivant l'auteur même, il peut se résumer en quelques mots : « justice et honnêtete, amour et solidarité, énergie dans le bien et foi au devoir ». Aux yeux des pères de l'Eglise, il n'a qu'un défaut : c'est qu'il est franchement laïque.

D'ailleurs, voici quelques extraits qui montreront l'esprit dans lequel il a été conçu. Les passages choisis sont évidemment ceux qui sont visés par la lettre des évêques et par suite condamnés :

1° — **Respect de l'homme dans sa liberté de pensée et de conscience.**

« C'est un des droits les plus sacrés de la personne humaine que celui de chercher librement la vérité, d'adopter les opinions politiques, religieuses, philosophiques qui lui semblent les plus dignes d'être suivies. C'est pour nous tous un droit inviolable que celui de professer le culte (ou de n'en pratiquer aucun), de nous ranger dans le parti politique que nous jugeons préférables à tous les autres. Dès l'instant que nous ne causons de la sorte aucun dommage à autrui, personne n'a le droit de nous demander compte de nos pensées et de nos opinions.

« Mais notre préférence serait criminelle si elle allait jusqu'à l'*intolérance*, jusqu'au mépris et jusqu'à l'hostilité envers ceux qui ont des convictions différentes des nôtres. Elle le serait surtout si nous étions des fanatiques incapables de comprendre et d'admettre que l'on puisse penser autrement que nous. »

E. PRIMAIRE, MORALE, p. 253.

... Au-dessus de tous les partis politiques et de toutes les sectes religieuses, il y a une idée supérieure à laquelle nous pouvons tous et devons nous rallier, sans distinction d'opinion ni de croyance : c'est le culte de la justice, c'est le respect d'autrui,

c'est la pratique de la fraternité; c'est en un mot la doctrine du Christ: « Aimez-vous les uns les autres. »

« Qu'importe que nous soyons catholique, protestant, juif, mahométant, libre-penseur; que nous soyons monarchiste, républicain, socialiste, si nous fuyons l'injustice et nous montrons bon et secourable ? Car c'est là la chose essentielle entre toutes : être honnête, fraternel et faire le bien.

« Et des hommes honnêtes et vertueux, il y en a dans tous les partis, dans toutes les religions : aucune n'en a le monopole ».

(ECOLE PRIMAIRE MORALE, p. 256)

Dieu. Les Religions

Dieu pour les croyants, c'est l'être parfait. Il est la suprême justice et la suprême bonté,

Le vrai culte que les croyants doivent à leur Dieu ne consiste pas en prières (souvent égoïstes) dites du bout des lèvres, ni en pratiques religieuses toutes machinales : l'Etre suprême leur demande avant tout la perfection morale, c'est-à-dire la droiture, la bonté, la vertu. Quelle que soit que la forme sous laquelle ils l'adorent quel que soit le culte qu'ils lui rendent, là est la religion supérieure à toutes les autres : être homme de bien.

L'homme le plus profondément religieux n'est pas celui qui se soumet le plus strictement à des pratiques cultuelles. C'est celui, quel qu'il soit — catholique, protestant, juif, mahométan, bouddhiste..., libre-penseur, athée, etc. — qui appelle de toutes ses forces le règne de la justice et de la fraternité parmi les hommes, et qui fait tout son possible pour en hâter la venue.

Si Dieu existe, les grandes pensées, les nobles sentiments et les nobles actions ne peuvent que lui être agréables, de quelque âme qu'elles viennent. Et s'il n'existe pas, le devoir ne cesse pas pour l'homme d'être toujours le même : lutter contre ses instincts inférieurs, fuir le mal et faire le bien.

Les persécutions religieuses qui se sont tant de fois produites au cours de l'histoire sont au nombre des plus grands crimes et des pires infamies! un Dieu bon ne saurait vouloir que les hommes se haissent et s'exterminent : il leur demande au contraire de se traiter en frères dans la concorde et dans l'amour.

(ECOLE PRIMAIRE MORALE, p. 295)

Il nous serait facile, par de nouvelles citations, de montrer la haute valeur morale de ce traité. Nous préférons donner dans un prochain numéro quelques passages tirés des ouvrages recommandés par nos adversaires, ennemis de la Science et de la Raison, et nos lecteurs apprécieront ainsi, comme il le convient, l'attitude des Evêques de France.

M. F.

HAUT LES CŒURS !

Voilà les mots par lesquels je tiens à vous saluer, citoyens.

Une nouvelle ligue s'est formée pour arrêter l'essor de nos institutions républicaines et paralyser les effets des lois salutaires qui ont été votées.

Devant cette formidable levée de boucliers, de crosses plutôt, ce salut ne saurait s'adresser qu'aux hommes sincères, justes, généreux, qui sont convaincus que le fleuve ne remonte jamais à sa source et que l'esprit du passé est trop lent à mourir : les autres ne le comprendraient pas ou le comprendraient mal.

Ce salut, je me permets de l'adresser tout particulièrement à toute une catégorie de modestes citoyens que leurs fonctions devraient plaçer les premiers dans une démocratie, et que leurs traitements, surtout dans les localités rurales, laissent et classent parmi les derniers. Je l'adresse à nos instituteurs, à nos institutrices qui ont entre les mains l'avenir de l'individu, de la famille et de la Nation tout entière ! Assurément il sera entendu de la plupart d'entre eux, d'autant mieux qu'ils ont eu besoin de se le répéter plus d'une fois assurément afin de pouvoir accomplir consciencieusement leur tâche importante et délicate autant qu'elle est ingrate et rude.

L'instituteur doit poursuivre obstinément deux buts qui auront l'un sur l'autre une action bienfaisante : l'amélioration de sa situation personnelle, qui doit être au niveau de ses importantes fonctions ; et le développement normal de l'Ecole, le développement complet de l'éducation, la conquête de toute la justice pour tous les enfants, d'où qu'ils viennent et à quelque classe qu'ils appartiennent.

Et c'est ici le cas de leur répéter à ces vaillants : *Sursum corda* ! Haut les cœurs ! C'est plus qu'une mission qui leur est confiée ; c'est un véritable apostolat. Il faut qu'ils se le disent sérieusement : ils doivent devenir les premiers serviteurs de la démocratie, et, pour cela, il faut qu'ils aient la claire vision de leur rôle supérieur qui va grandissant de jour en jour.

Certes, on ne saurait le nier, de grands progrès ont été accomplis depuis l'époque, pas très lointaine, où le *Magister* allait faire leçon, le matin dans telle localité, le soir dans telle autre ; un jour ici, un jour là-bas ; où les enfants, pour se chauffer, l'hiver, devaient apporter une bûche, et où leur maître vivait... comme il pouvait.

Poussés par l'opinion, peut-être un peu par intérêt, les divers gouvernements qui se sont succédé chez nous jusqu'à la troisième République ont dû faire quelque chose (oh ! le moins possible) pour l'instruction du peuple.

Ce qu'ils donnaient d'une main, ils avaient soin, la plupart du temps, de le retirer de l'autre : témoin cette fameuse loi Falloux qui nous jetait pieds et poings liés au pouvoir de la Congrégation.

Il appartenait à la République de prendre en main la cause sacrée de l'instruction populaire, de lui donner ce caractère *naturel de laïcité* qu'elle n'avait jamais eu et que nos évêques voudraient bien faire disparaître à jamais. Oh ! la lutte sera longue, acharnée entre le formidable esprit du passé et l'*indomptable* esprit de l'avenir, entre l'esprit de Rome et celui de la *France républicaine*.

L'Eglise, omnipotente depuis des siècles, avait tout dominé jusqu'à présent ; elle avait fait l'immense et superbe rêve de dominer toujours. Toutes ses pensées, tous ses stratagèmes, tous ses efforts concouraient à ce but ; et c'est vraiment une merveille, un prodige que ce rêve d'éternelle domination s'évanouisse petit à petit comme s'envolent d'ailleurs les plus beaux rêves, de la fiction au souffle puissant de la réalité.

Pour que l'Eglise perde tous les jours de son prestige et de sa puissance, pour qu'elle périclite, elle qui a toujours été si admirablement servie par toutes les puissances du ciel, de la terre et de l'enfer, il faut que sa base ne soit pas éternelle et qu'elle ne puisse s'appuyer, comme elle le fait, sur l'*infaillibilité* et sur la *vérité absolue*.

Et pour que *la pauvre petite école*, où l'enfant apprend à épeler, à lire et aussi à penser, pour que *cette toute petite école*, esclave de ces mêmes puissances, ait pu se libérer, grandir et prospérer, il faut qu'elle puisse se réclamer de quelque chose de positif, de réel et de grand : d'un côté, la *Vérité relative*, et de l'autre, le *Temps*, cet auxiliaire, cet ami du vrai et du juste, ce suprême égalitaire et ce tout-puissant justicier.

Jusqu'à ce jour, tous les biens, toutes les richesses ont afflué vers l'Eglise, qui a su drainer à son profit la puissance, l'intelligence, le savoir et surtout... l'argent. Mais le jour n'est pas loin où les citoyens, mieux inspirés, reporteront sur l'Ecole tous les trésors qui s'en allaient autre part.

Tout alors reprendra sa place naturelle et légitime. L'Instituteur lui-même sera choisi parmi les plus méritants et les meilleurs des citoyens, et consacrer sa vie à l'instruction des masses, à l'éducation du peuple, sera considéré comme le plus grand des honneurs. L'Ecole deviendra le temple d'où rayonneront à la fois la lumière, la bonté, la justice et la solidarité. Ce sera le plus beau fleuron, passez-moi le mot, du diadème républicain, et la plus sûre garantie de bien-être pour l'humanité.

F. FRUCTUS.

La Réforme de l'Enseignement

Très prochainement, peut-être au moment ou le budget de l'instruction publique viendra en discussion, le projet Carnaud, accordant la gratuité de l'enseignement secondaire, va sortir des cartons pour qu'il soit statué sur son sort. Nous ignorons l'accueil qui lui sera réservé, car les nécessités budgétaires ont des raisons que la raison ne comprend pas, mais il nous semble bien téméraire de vouloir grossir encore les bataillons des candidats qui se ruent à l'assaut des grandes écoles, sans prendre la précaution d'assurer un avenir à ceux qui resteront sur le carreau et dont les parents ouvriers, partant sans fortune, ne pourront les aider à faire leur trouée.

Nous comprenons que Carnaud, ancien instituteur, subisse l'hypnotique fascination des grandes écoles, mais a-t-il réfléchi à l'avenir réservé au jeune homme, bardé de diplômes, possesseur d'assez de parchemins pour en tapisser une chambre, qui se lance dans le *struggle for life*, sans aucune réserve pécuniaire et doit, pour exercer sa profession libérale, médecin, avocat, ingénieur, représenter dignement, avoir un intérieur luxueux et attendre la clientèle.

La route à suivre est si épineuse, si hérissée de difficultés que les trois quarts sont acculés à vivre d'expédients, menant une existence de martyrs, portant comme un carcan le faux-col impeccable.

Si c'est pour arriver à ce résultat que vous avez donné à l'enfant, exceptionnellement doué, une instruction supérieure, il n'aura certes pas à vous remercier.

Il aurait été cent fois plus heureux, si vous l'aviez laissé à son milieu, il serait devenu un bon ouvrier, bornant son ambition à parvenir contremaître ou petit patron, mais pouvant se reposer une fois la besogne quotidienne accomplie, au lieu de passer des nuits blanches à se torturer le cerveau pour trouver le moyen de se tirer d'embarras et quelquefois, hélas ! le moyen de dîner le lendemain.

Non, si vous ne fournissez pas à l'étudiant un débouché certain, si vous ne lui assurez pas le gain de son pain quotidien, laissez les enfants pauvres à l'atelier, car vous n'en ferez finalement que des déclassés.

Si vous rencontrez des intelligences d'élite, n'hésitez pas à imposer à la nation des sacrifices pour que cet arbre exceptionnel puisse produire des fruits, mais ne considérez ce cas que comme extraordinaire et n'essayez pas de le généraliser.

L'argent sera cent fois mieux employer à créer dans chaque département une ou plusieurs écoles d'arts et métiers où vous instruirez les enfants, tout en leur mettant en mains des outils qui durciront peut-être un peu la paume de leurs mains, mais leur assureront toujours pour eux et leur famille du pain.

Nous voudrions voir se multiplier, les écoles d'application pour les garçons et pour les filles, écoles industrielles, écoles de commerce, écoles de couture, etc ; les parents qui ne peuvent plus faire accomplir l'apprentissage d'un métier à leurs enfants s'imposeraient encore quelques sacrifices, pour leur faire suivre ces cours à leur sortie de l'école primaire, parce qu'ils auraient la certitude qu'à dix-huit ans, ils en sortiraient capables de se débrouiller et de devenir des maîtres dans la profession qu'ils auraient choisie.

Les candidats fonctionnaires, aux appointements étiques, disparaîtraient car le travail du commerçant, de l'atelier est bien autrement rémunérateur et beaucoup de bureaucrates seraient heureux de vivre cette vie active si la routine de l'enseignement qu'ils ont reçu ne les avaient rendus capables que d'une chose : gratter du papier.

Dans l'atmosphère étroite de ces bureaux, bien des énergies s'usent lentement, s'anémient quand elles auraient pu produire d'admirables résultats si on leur avait donné un champ d'action où elles auraient pu s'épanouir.

Voyez le résultat donné par les quelques écoles d'arts et métiers que nous possédons, de là ne sortent jamais des inutiles ; sans être cependant spécialisés, tous, après leurs trois ans d'étude, sont happés à leur sortie par l'industrie à laquelle ils rendent comme contremaîtres, ingénieurs, d'inappréciables services.

A ceux qui ont plus d'ambition, Centrale ouvre ses portes et nos grands inventeurs, nos ingénieurs pratiquants, s'enorgueillissent d'en sortir.

Voilà à notre avis dans quelle voie on devrait réformer l'enseignement, dépenser sans compter pour donner à la France un peuple fort, des hommes capables de gagner leur vie manuellement, tout en ayant cultivé leur cerveau et en les ayant rendus aptes à occuper toutes les fonctions sans y paraître déplacés. Vous aurez une nation ouvrière ou chaque unité possédera un cerveau à côté de ses outils.

Louis GAY fils.

ORTOGRAFE SIMPLIFIÉ

LES CONSCRITS ILÉTRES

A qui la faute ?

Ainsi les points suivants sont désormais acquis :

Beaucoup trop de nos conscrits ne savent pas lire et beaucoup de ceux qui savent lire sont incapables de tirer de cète lecture le profit intélectuel et moral qu'on pourrait en atendre.

Beaucoup d'élèves sortent de l'école n'ayant pu afronter le certifikat d'études et n'emportant de leurs années de scolarité qu'un maigre bagage inféconde.

Beaucoup enfin de nos écoliers, qui ont franchi victorieusement le cap du certificat d'études, n'ont emmagasiné dans leur cerveau que de vagues conaissances sans lien et sans aplication possible.

A qui la faute ? Qui est responsable de ce déchet de l'école ?

Il est évident tout d'abord que les causes d'un tel état de choses doivent être nombreuses et difficiles à atteindre; sinon, on aurait eu tôt fait de les découvrir et de les éliminer. Nous ne saurions avoir la prétention, dans cète brève étude, de les analiser dans toute leur complexité, nous nous contenterons de les signaler. A notre avis, on peut en signaler trois principales : l'insuffisance de la fréquentation scolaire, l'encombrement des programes et le surmenage des maîtres.

I. — *Insuffisance de la fréquentation scolaire.* — Ce n'est un mistère pour persone que seuls fréquentent l'école les enfants dont les parents consentent à cète obligation ; car pour y forcer les autres, il n'y faut pas songer dans l'état actuel des choses. Les comissions scolaires instituées par la loi organique ont misérablement avorté et persone ne demande qu'on les résuscite, car èles sont fatalement condamnées à l'impuissance. Sans doute, les raisons données pour excuser l'*absentéisme* des enfants sont parfois justifiées, quand on les tire de la misère des parents, de la difficulté des comunications et même dans certaines villes, à Paris par exemple, de l'insufisance des locaux scolaires. Il n'en est pas moins vrai qu'un trop grand nombre d'enfants soòt écartés de l'école, les uns à l'époque des gros travaus agricoles, les autres durant les mois d'hiver, les derniers même pendant toute l'année.

Dès lors, les plus favorisés eux-mêmes, les écoliers de six mois, ne sont-ils pas condamnés à entendre, tous les ans, les mêmes leçons et à ignorer complètement les autres ? Et come cète perte se reproduit régulièrement, le déchet est considérable à la fin de cète étrange scolarité à mi-temps.

II. — *L'encombrement des programes.* — Ce qui faisait autrefois le mérite de l'enseignement primaire, c'est qu'il apliquait à la lètre la métode excélente : peu, mais bien. Lire, écrire et compter, tel était son programe strict ; nous somes loin de compte maintenant. Je m'en voudrais assurément de refuser aus enfans du peuple les connaissances qui peuvent leur être nécessaires dans la vie ; mais on les en bourre, on les écrase sous la charge. Non seulement on a élargi tous les cadres, mais on emplit ces cadres jusqu'à les faire craquer : les plans d'études étendent à leur tour les programes et les répartitions mensuèles alongent la sauce des plans d'études.

Veut-on saisir le procédé sur le vif ? Voici un exemple entre mille. Dans un département du centre, un inspecteur primaire avait préparé pour ses écoles un programe d'agriculture simple, divisé par saisons et tout à fait à la portée des élèves.

Savez-vous ce qu'on a fait ? On a adopté le programe du professeur départemental d'agriculture, énorme, disproportioné et réparti sur deus anées. Pauvres petits ! que leur restera-t-il de tout ce fatras ? Et pour tout il en va de même.

III. — *Le surmenage des maîtres.* — Pour enseigner tant de matières et si diverses, ne faudrait-il pas au maître une fraîcheur d'esprit, une souplesse entretenue par un travail régulier et métodique ? Alez y voir ! L'instituteur est devenu le Maître-Jacques de la démocratie. Ah ! tu rêves de te doner tout entier, corps et âme, à ton école, de vivre pour èle ! N'y songe pas. Pour vivre toi-même, tu seras secrétaire de mairie ; pour être bien vu de ton maire ou de ton député, tu seras un agent électoral ; pour être bien noté par ton inspecteur, tu feras des cours d'adultes et des conférences ; tu formeras et dirigeras des Associations et des Patronages, tu administreras ta Mutualité, tu veilleras à la destruction des chenilles et à la protection des oiseaus, tu fourniras des statistiques sur la vaccination et la quantité de pluie tombée quotidiènement, tu luteras contre la tuberculose et l'alcoolisme !

Est-ce tout ? Non, tu visiteras les parents, tu assureras la fréquentation scolaire et la collaboration entre l'école et la famille. Jadis tu as comandé les bataillons scolaires, demain tu fonderas des sociétés de tir et tu seras responsable des accidents ; tu enseigneras la gimnastique, etc.

Et direz-vous, quand trouvera-t il le temps de faire œuvre d'instituteur et d'éducateur ? Bah ! de cela qui s'en inquiète ?

Et voilà pourquoi nous avons tant d'illétrés en France.

Alfred BRUN,
Professeur de Filosofie.

(Extrait du *Réformiste*).

Collaboration de la Famille
A
l'Œuvre de l'Hygiène Scolaire

Les parents, mêmes ceux qui sont éclairés et instruits, ne sont pas assez profondément convaincus de cette vérité, à savoir :

1° Que la collaboration *effective* de la famille à l'œuvre de l'hygiène scolaire est nécessaire à l'action du maître ;

2° Que si l'hygiène fait défaut à la maison, celle de l'école sera compromise et souvent insuffisante, pour ne pas dire toujours ;

3° Que la famille seule enfin, surtout la maman, est à même d'observer de plus près l'état de santé, les modifications heureuses ou malheureuses survenues chez ses enfants, etc., etc.

Vous allez m'objecter que souvent la mère est occupée une grande partie de la journée hors de la maison, ou absorbée chez elle par un métier quelconque et les soins du ménage.

Quoique un peu exagérée, cette observation est malheureusement trop vraie dans la plupart des cas. Eh bien, même dans ces conditions, je soutiens que c'est principalement à la mère qu'incombe le soin de veiller à la santé de la famille, surtout des petits. Car le plus souvent elle est là au moment où l'enfant part pour l'école ou en revient. D'un autre côté, le maître a de 40 à 60 élèves à surveiller, à instruire ; tandis que la mère n'a que ses enfants, qu'elle peut connaître mieux que personne sous tous les rapports. Avec ses yeux et son cœur de mère, elle pourra discerner mieux que tout autre et avant tout autre un commencement d'altération dans la santé de ses petits. C'est elle

par conséquent qui est le mieux qualifiée pour prévenir le médecin de l'école et l'instituteur lui-même : Voilà la triple collaboration qu'il faut obtenir et *maintenir étroitement* si nous voulons donner à la patrie, à la France républicaine, des citoyens sains de corps et d'esprit. Rien ne serait plus salutaire pour la santé de nos élèves que cette triple collaboration *effective, étroite, constante.*

Mais pour tenir en éveil l'attention et le bon vouloir des parents et des maîtres, il ne faut pas cesser de leur rappeler combien cette collaboration est utile, nécessaire, indispensable à l'œuvre de l'éducation physique, intellectuelle et morale. Je vais plus loin : j'ose affirmer que, tant que le père de famille et les frères aînés, tant que la *Maman* et les sœurs aînées ne pourront pas être d'une manière *effective* les collaborateurs éclairés et dévoués de l'instituteur et du professeur, l'école, le collège, le lycée, ne porteront pas tous leurs fruits, ne donneront pas tout ce qu'ils peuvent donner.

Aussi les pouvoirs publics et l'initiative privée se sont-ils donné le mot pour compléter, dans la mesure du possible, l'éducation des adultes, soit en instituant des cours d'hygiène et de puériculture, soit en faisant des conférences où des maîtres aussi zélés que capables se mettent à la portée du plus grand nombre, exposant avec méthode et clarté des choses souvent intéressantes et agréables, toujours utiles. On ne peut que souhaiter que ces conférences et ces cours soient suivis avec le plus grand zèle et le plus grand empressement.

A. F.

Instruction et Éducation

La République, depuis la loi sur l'instruction primaire obligatoire, a certes beaucoup fait pour le peuple.

Elle prend, en effet, l'enfant à l'âge de deux ans en l'admettant à l'école maternelle jusqu'à sept ans, pour le faire passer à l'école primaire qui lui donne des notions générales en lui enseignant le français, des données suffisantes en arithmétique, des vues d'ensemble de l'histoire du pays et la géographie du globe.

Quand l'élève sort de l'école primaire à onze ou douze ans, il a, sinon une bien grande instruction, du moins un bon bagage primaire sanctionné par le diplôme du certificat d'études.

A cet âge-là, suivant le milieu où il est mis en apprentissage, ou bien si la situation des parents le permet, il lui est loisible de pousser ses études en entrant dans une école primaire supérieure, de laquelle après trois ou quatre années, il peut sortir pourvu de son examen du brevet élémentaire, voire même de son certificat d'études supérieures et peut alors aspirer à l'Ecole des arts et métiers, à l'Ecole normale ou se lancer dans toute autre branche commerciale ou industrielle, armé pour les luttes de la vie ; voici pour le côté instructif. Mais à l'école, le maître, malgré tout son dévouement, regardant son école non comme un gagne-pain, mais comme un sacerdoce, je dirai même comme un véritable apostolat, ne peut, dis-je, malgré tout son dévouement et sa bonne volonté, s'occuper de l'enfant au point de vue de l'éducation : bien beau, en effet, si un professeur ayant généralement de cinquante à soixante élèves dans sa classe peut avoir le temps matériel pour les instruire ; le côté éducatif est donc complètement laissé à la famille. Un enfant est-ce qu'on le fait ? S'il a comme parents un père et une mère qui ne se gênent en rien devant lui, ni dans leurs manières, ni dans leur langage, qui s'invectivent et se parlent couramment d'une façon grossière, souvent ordurière, quelle sera l'éducation que plus tard pourra posséder cet enfant ? Certes, de la part des parents, c'est un travail constant. Dans le jeune âge on ne doit, autant que faire se peut, le laisser seul dans la rue, les œuvres scolaires sont toutes désignées pour y remédier.

Quand il prend de l'âge, bien plus encore doit-on s'occuper des fréquentations qu'il a ou qu'il peut avoir. Un père, une mère ne doivent jamais ignorer ce que pense leur enfant, on ne doit pas le laisser maître de lui-même. Qu'on ne vienne pas m'objecter que cela est impossible. Dans les familles où les parents travaillent tous deux, la chose est très faisable : en effet, la semaine l'enfant est à l'école ; le jeudi, comme je l'indiquais plus haut, il peut être confié à quelque société d'instruction ; elles ne manquent heureusement pas dans les grandes villes ; le dimanche ou d'une façon régulière, sinon absolue, le travail chôme, rien ne peut empêcher les parents d'avoir l'enfant auprès d'eux. En procédant ainsi, combien de pères et mères ne seraient pas appelés à rougir plus tard de leur progéniture ? Combien de mauvaises actions, de crimes peut-être pourraient être évités ?

Pour employer une formule fort juste, les parents doivent être les collaborateurs du maître, c'est pour eux le vrai devoir, leur seule raison d'être. Sachons élever nos enfants, inculquons-leur, dès leur jeune âge le plus tendre, l'amour du bien et du vrai, du beau et du juste, en un mot, sachons-en faire des citoyens dans toute l'acceptation noble de ce beau terme. C'est ainsi que nous arriverons à régénérer moralement l'humanité et à faire des hommes dignes d'un pays grand et libre.

Gabriel LÉVY,
délégué cantonal.

ECOLE ET FAMILLE

par
Ernest ALSAC et Alix GAUTIER
Instituteurs publics à Marseille

« Ce sont les parents qui sont et resteront les éducateurs de la nation ; songeons donc aux parents, songeons à l'éducation des éducateurs. »
VESSIOT (De l'Éducation).

De la Fréquentation Scolaire

« Chaque enfant qu'on enseigne, est un homme qu'on gagne. »
V. Hugo.

Malgré la loi sur l'obligation scolaire, loi bienfaisante qui fut l'honneur des fondateurs de la troisième République ; malgre les sacrifices pécuniaires importants, consentis en ces dernières années pour dépenses d'instruction primaire, nombreux, trop nombreux sont encore les enfants qui ne fréquentent aucune école ou qui ne vont en classe que d'une façon irrégulière et insuffisante.

Une statistique récente vient de nous apprendre que plusieurs milliers de jeunes gens appelés à faire leur service militaire était complètement illettrés : constatation douloureuse, s'il en fut, et pleine d'enseignements pour tous !

Certes, si l'on compare le présent au passé, on ne peut que se réjouir des progrès réalisés ; mais il convient de dire aussi que le maximum d'efforts n'est peut-être pas atteint et que l'on ne saurait s'arrêter en si beau chemin.

L'enfant qui, dans nos grandes villes surtout, échappe à l'influence moralisatrice de l'école sera assez souvent, hélas ! le malfaiteur de demain. Fuyant l'école, il fuit aussi l'atelier ou l'usine, devient un pilier de cabaret et, l'alcoolisme s'ajoutant à l'oisiveté, nous avons bientôt le jeune dévoyé qui, tôt ou tard, va s'échouer sur les bancs de la correctionnelle ou de la Cour d'assises (1).

Dans quel milieu faut-il chercher les petits réfractaires ? Là où la misère et quelquefois l'excès de travail rendent les parents indifférents. Les enfants qui ne connaissent d'autre école que celle de la rue appartiennent presque exclusivement aux familles peu fortunées de nos campagnes et à la population misérieuse de nos grandes villes. C'est de ce côté que doivent se porter les efforts de tous les amis de l'enfance, de tous ceux qui pensent, avec juste raison, qu'une bonne fréquentation scolaire est une œuvre d'hygiène morale et de préservation sociale.

***

Certes, une application rigoureuse de la loi aurait, dans certains cas, le meilleur effet. Mais il faut bien convenir aussi que dans d'autres elle ne produirait que des résultats médiocres. Comment compter sur l'effet d'une amende infligée le plus souvent à des parents insolvables ? Comment songer aussi à priver une famille de sa seule ressource, le gain du père, en prononçant contre celui-ci une condamnation à la prison ?

Disons qu'il faut surtout, dans notre pays de France, où l'on n'aime pas la contrainte, organiser tout un système de persuasion et d'encouragement.

Il conviendrait : 1° De rétablir le fonctionnement des commissions scolaires instituées par la loi du 28 mars 1882 pour surveiller et encourager la fréquentation des écoles ; — 2° De généraliser et de perfectionner l'œuvre de la Caisse des écoles (distribution de vêtements à tous les enfants appartenant à des familles dont l'indigence est notoire, et admission gratuite des ces mêmes enfants aux cantines scolaires) ; — 3° D'instituer (à l'instar des bureaux scolaires existant dans certains pays étrangers), des comités de quartiers ayant la tâche délicate d'intervenir auprès des parents indifférents.

Mais, indépendamment de toute mesure administrative, de toute action organisée, il est une œuvre personnelle qui s'impose à chacun de nous. Il faudrait que les parents négligents entendissent autour d'eux comme un concert unanime de reproches incessants destinés à leur rappeler un de leurs devoirs les plus sacrés : l'éducation de l'enfant. Il faudrait que le père de famille qui comprend son devoir, se fît le conseiller et l'éducateur de celui qui ne le comprend pas.

(*A suivre*).

(1) A Marseille, les *service* ou *apaches* se recrutent surtout parmi les *truilleurs* d'école (élèves faisant l'école buissonnière).

CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS

Aux Amis de l'Instruction laïque de la 1re Circonscription

Nous disions dans notre dernier numéro que la Commission chargée de recruter les membres pour la composition du nouveau conseil d'administration avait été bien inspirée en faisant appel à toutes les fractions du parti républicain laïque de la 1re circonscription.

En effet, le samedi 2 décembre, avait lieu l'assemblée générale pour nommer le président, en remplacement du citoyen Vioulès, démissionnaire, et longtemps les citoyens présents à cette réunion garderont le souvenir de cette mémorable assemblée qui fait bien augurer pour l'avenir de la Société et, avouons-le, ce fut aussi un réconfort pour ceux dont les discussions politiques n'ont jamais altéré le dévouement ni fait déserter les assemblées de notre Société.

Que ceux qui déjà escomptaient la division dans les rangs des militants de la première circonscription sachent que, quelles que soient nos préférences personnelles sur le sujet politique, l'union la plus solide subsistera toujours sur le terrain laïque. En face du danger qui semble vouloir atteindre l'enseignement laïque, cette constatation est agréable à faire.

Les deux cents membres de la Société qui ont assisté à cette assemblée générale ont, par leur étroite union, montré à messieurs les archevêques et évêques de France que, s'ils ont déclaré la guerre aux institutions qui sont chères aux républicains laïques, ces derniers sont prêts pour la bataille.

Dans la première circonscription, comme ailleurs, les frocards qui prennent leur mot d'ordre à Rome s'apercevront bientôt que le mouvement de rébellion dont ils semblent vouloir nous rendre témoins ressemble plutôt aux spasmes de l'agonie.

En terminant, nous félicitons sincèrement le nouveau président de la Société, le citoyen Vinel, dont chacun avait pu apprécier le tact et le dévouement dans les fonctions de secrétaire général qu'il a remplies avec tant de compétence.

Aux Amis de l'Instruction Laïque d'Arenc

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président d'honneur : Bernard Cadenat, député de la 2me circonscription.

Vice-Présidents d'honneur : Cecoaldi aîné, conseiller d'arrondissement ; Armand Bédarride, avocat.

Membres d'honneur : Docteur Parcy, Chol Léon, Flaissières.

Président effectif : Chol Eugène.

Vice-Président : Giraud Félix.

Secrétaire : Michel François.

Vice-Secrétaire : Fénoglietti Pierre.

Trésorier : Pellegrin Charles.

Vice-Trésorier : Galissi Charles.

Syndic : Marta Jean.

Auditeurs des comptes : Silvy Lucien, Maguet Eugène.

Conseillers : Heurley, Morel, Guillet, Guidit, Loubière Père, Lamont, Chérasco.

Archivistes Bibliothécaire : Fénoglietti Michel.

COMMISSION DES BEAUX-ARTS

Président : Aguillon Victor.

Délégués à la Fédération : Polard Guidit Ab., Zingane, Rossini.

Délégué : Giraud Félix.

Sous-délégués : Pellegrin Charles ; Michel François.

Aux Amis de l'Instruction Laïque Madrague-Montredon

1° Tous les dimanches de 10 heures à midi, bibliothèque ouverte aux membres et versement des cotisations ;

2° Causerie et réception des adhérents.

Amis de l'Instruction Laïque du Rouet

L'apparition du journal fédéral *Autour de l'Ecole* a été accueillie par nos sociétaires avec grande satisfaction ; ce sera un moyen puissant de propagande et de défense laïques en même temps qu'une tribune pour la Fédération.

Programme de la 2me quinzaine de décembre. — Tous les jours, sauf le samedi, répétitions pour la musique. Mercredis et vendredis, Estudiantina fillettes.

La veille de Noël : Concours de loto, réveillon et sauterie intime.

Le 25 décembre : Deux grandes représentations artistiques seront données à 4 heures et 8 heures du soir.

Le dernier et premier jour de l'an : Concours et jeux divers, distribution de papillotes aux pupilles.

Aux Amis de l'Instruction Laïque de Saint-Marcel

C'est par une journée printanière que la société fêtait, le dimanche 12 décembre, son 26me anniversaire.

Dès le matin, les sociétaires et les pupilles se trouvaient réunis autour de leur sympathique président, le citoyen Gras.

A 10 h. 30, la section musicale, de formation récente, montre les progrès qu'elle sa acquérir en peu de temps, sous la direction du citoyen Issaurel.

Immédiatement après cette charmante audition, que tout le public de Saint-Marcel a applaudie frénétiquement, le citoyen Gras, président, accompagné des citoyens Buisson, député de la 6 circonscription, et Sacoman, conseiller général du 12e canton, procède, au nom de la société, à la distribution des livrets de caisse d'épargne aux élèves les plus méritants des écoles laïques de Saint-Marcel.

Cette première partie du programme terminée, le président et ses convives se réunissaient dans la superbe salle du bar de l'Avenir, où avait lieu le banquet traditionnel.

Cette deuxième partie du programme ne fut, certes, pas le moins agréable et tous, pupilles, dames et sociétaires firent le plus grand honneur au succulent repas préparé d'une façon magistrale par le citoyen Issaurel, frère du sympathique chef de musique et patron de l'établissement.

Autour de la table d'honneur, auprès des gracieuses dames et demoiselles qui rehaussaient par leur présence l'éclat de cette fête, nous avons remarqué, aux côtés du citoyen Gras, les citoyens Fernand Buisson, député ; Sacoman, conseiller général ; Girard, conseiller municipal ; Vioulès, délégué de la Fédération des sociétés d'instruction laïque ; Paul Marius, le dévoué trésorier ; Vachier, ancien président ; Durbec Henri, membre fondateur ; Reynier, président de la Commission des Beaux-Arts ; Issaurel, chef de musique, etc., etc.

Au dessert prennent la parole le citoyen Gras, qui remercie en quelques mots les invités d'avoir bien voulu répondre à l'appel de la société. Il adresse aussi ses remerciement à tous ses dévoués collaborateurs et ne ménage pas ses éloges aux dames qui collaborent aussi à l'œuvre d'émancipation que poursuit la société.

Le citoyen Buisson prend ensuite la parole et assure la société de St-Marcel et toutes les sociétés d'instruction laïque de sa sollicitude auprès des pouvoirs publics pour permettre à ces sociétés de lutter efficacement contre les œuvres confessionnelles qui se dressent devant elles.

Le citoyen Sacoman, dans son allocution toute paternelle, assure aussi la société de son concours le plus dévoué.

Vient ensuite le tour du citoyen Girard, conseiller municipal, qui, avec une verve éloquente, flagelle ces ennemis irréductibles de l'enseignement laïque et promet le concours des membres de gauche du Conseil municipal.

Prennent ensuite la parole les citoyens Vioulès, au nom de la Fédération ; Paul Boudon, président de la Fédération ; Durbec Henri, Vachier, Reynier et Issaurel.

Des chaleureux applaudissements accueillent chaque discours et montrent aux orateurs quels sont les sentiments dont sont animés les membres de la société des Amis de l'Instruction laïque de St-Marcel.

Un charmant concert a suivi cette deuxième partie du programme qui, s'il a fait honneur à ceux qui l'ont organisé, laissera un souvenir impérissable dans l'esprit de ceux qui ont eu le bonheur d'y assister. En somme, belle journée qui ne sera pas sans lendemain.

Aux Amis de l'Instruction laïque de Bon-Secours et Saint-Gabriel

Conférence du 27 novembre. — La Société les Amis de l'Instruction laïque de Bon-Secours et Saint-Gabriel avait organisé une conférence laïque avec le concours du citoyen Barest et de plusieurs propagateurs. Ce fut la première conférence donnée par cette société, et de nombreux citoyens et citoyennes répondirent à son appel. Le Président ouvre la séance et donne la parole au citoyen Barest, dont le discours aussi éloquent que chaleureux provoque de vifs applaudissements dans la salle, surtout lorsqu'il fait appel aux mères de famille pour l'éducation et surtout pour l'instruction laïque de nos enfants en dehors de tout préjugé religieux.

Ensuite quelques propagateurs assurent la Société de leur dévouement le plus complet. Après une petite discussion tout amicale, le Président prend la parole, et au nom de la Société, remercie de tout cœur le citoyen Barest, les autres conférenciers, ainsi que toute l'assemblée, car cette première conférence portera ses fruits, et d'ici peu nous espérons en organiser une plus importante avec le concours de plusieurs conférenciers connus, et prouver ainsi la vitalité de la Société encore à son aurore.

Musique et Solfège. — Solfège, garçons et fillettes, tous les mardis et vendredis soir. Répétition de la musique tous les mardis et vendredis à 9 heures du soir.

Patronage des Amis de l'Instruction Laïque du 8me Canton.

Le Conseil est heureux de faire part aux membres du Patronage que, grâce aux démarches faites, par la délégation cantonale du 8me Canton, auprès des corps élus, l'Ecole de la rue Copello a été mise à la disposition de la Société pour ses réunions et conférences.

Tous nos remerciements à cette délégation et à son distingué président, M. Cazal, dont les sentiments laïques nous sont bien connus et au dévoué directeur de cette école, M. Delmas,

Service : lundi et vendredi, répétition pour la fanfare.

Mardi et jeudi, solfège élémentaire.

Mercredi, solfège supérieur.

La Commission administrative rappelle aux sociétés fédérées, délégations cantonales et groupements s'intéressant comme nous, aux œuvres scolaires et post-scolaires, que les colonnes du journal Autour de l'Ecole *sont ouvertes largement aux différents communiqués qu'ils voudront bien lui faire parvenir.*

Le Commissaire de service,
Henri GARAND.

Théâtres, Spectacles, Concerts

Grand-Théâtre. — Le clou de la quinzaine fut incontestablement la reprise des *Contes d'Hoffmann*, le grand opéra fantastique en cinq tableaux d'Offenbach.

L'interprétation en est excellente ; M. Lemaire, dans le rôle d'Hoffmann, a remporté un véritable succès, il est admirablement bien secondé par Mme Berthe César qui est merveilleuse de talent dans les rôles qu'elle incarne si bien. M. Lafont, a emporté une bonne part des applaudissements que le nombreux public n'a pas ménagés à toute la troupe.

Souhaitons que de telles soirées aient de nombreux lendemains.

Gymnase. — *Théodore et Cie*, tel est le grand vaudeville qui a tenu l'affiche pendant toute la quinzaine. Cette œuvre que nous devons à la plume de nos concitoyens MM. Nancey et Armont, fut admirablement bien représentée, par toute la troupe et en particulier par M. Rozemberg qui joua à merveille et Mlle Derminy qui interprétait parfaitement le rôle d'Adrienne.

Aussi, le public qui affluait chaque jour, ne leur a-t-il pas ménagé ses bravos.

La Direction du Gymnase, à l'occasion des fêtes, donnera une série de représentations de *Nick Carter*, avec le concours des deux chiens policiers Bob et Duc.

Tout amateur de sensations ira sûrement voir ce chef-d'œuvre.

Théâtre Chave. — Ce petit théâtre marche de succès en succès. — C'est d'abord *La Grâce de Dieu* — interprétée très correctement devant une salle archi-comble et qui n'a été qu'une suite d'ovations aux gracieuses Mmes Joanny, Muguet Rocomaure, etc.... et à MM. Devraine, Olin, Henris Cambis, Arnald, Derville, Pascalis, Chavet, etc.

Puis l'*Assommoir* où M. Olin s'est taillé un succès personnel vaillamment secondé par tous ses camarades. C'est ensuite : *Les Exploits de Cyrano de Bergerac*, montés et interprétés d'une façon convenable et qui a valu à la troupe des applaudissements bien mérité ; et enfin *La Goualeuse* est le couronnement de cette série de représentations qui prouvent que la direction sait varier les spectacles.

Dimanche prochain : *La Porteuse de Pain*.

Palais-de-Cristal. — Samedi 18 courant, *L'Amour en Auto*, opérette à grand spectacle, montée avec un soin tout particulier ; nous engageons tous nos lecteurs à aller voir cette nouveauté sensationnelle, et nous sommes assurés d'avance du succès colossal qu'elle remportera.